

Il ne faut pas désespérer qu'on nous en envoie un jour quelques-uns au Canada

Le besoin s'en fait sentir depuis que nous avons perdu le joyeux Guyhot.

Inutile de dire que nous allons encore être accusés de malveillance à l'égard du clergé pour avoir reproduit cette dépêche.

Cela nous est égal.

Le peuple finira bien par comprendre.

JUSTUS.

AUTRES LIEUX, AUTRES MŒURS

Lorsque le Père Lacasse a lancé dans le public son livre ordurier intitulé *Quatrième Mine*, où les hommes les plus respectables et les mieux posés de Montréal étaient injuriés ; où les autorités civiles étaient bafouées, ridiculisées et insultées, on s'est étonné de l'inaction de l'Archevêque de Montréal.

Lorsque, dans une lettre ouverte, un des insultés a demandé à l'Archevêque de rappeler cet énergumène au silence, on a été stupéfait de voir l'autorité ecclésiastique se croiser les bras.

Chez nous, cela semble tout naturel que des ecclésiastiques aient le droit d'insulter de pauvres laïques aussi indignes que ridicules.

Les méchants, les vilains, ce sont les laïques, qui regimbent et veulent se garer de ces paquets de boue.

Au prêtre, tout est permis ; au laïque, tout est défendu.

C'est avec cela que l'on fait de belles générations.

Mais il n'en est pas ainsi partout.

Les évêques ne sont pas tous les mêmes.

Qu'on en juge par l'exemple suivant :

Un curé du diocèse d'Autun, le curé Doreau, avait eu maille à partir avec le sous-préfet d'Autun, qui avait suspendu son traitement.

Il se vengea en écrivant une lettre insolente au sous-préfet, lettre qu'il eut l'imprudence de confier à la bonne presse du département.

Mais il ne l'emporta pas en paradis, car, aussitôt, l'évêque d'Autun, Mgr Perraud, membre de l'Académie Française, fit publier ce qui suit

dans la *Semaine Religieuse* du diocèse d'Autun, son organe officiel :

A la fin du mois d'octobre, M. l'abbé Doreau avait sollicité et obtenu l'autorisation de quitter sa paroisse de Saint-Sernin-du-Plain, et d'accepter des fonctions dans un autre diocèse.

Plusieurs journaux du département viennent de reproduire une lettre écrite par lui à M. le sous-préfet d'Autun, qui l'a reçue le 1er décembre.

Tout en étant fondé à se plaindre de l'opposition illégale faite par la municipalité de Saint-Sernin à la délivrance de son mandat de traitement, M. l'abbé Doreau a eu le tort d'employer des expressions injurieuses à l'adresse de M. le sous-préfet.

L'administration diocésaine a le devoir de lui infliger un blâme sévère pour n'avoir pas pris conseil de ses supérieurs avant d'écrire et de publier cette lettre et pour s'être fait à lui-même justice au mépris des convenances.—(Note communiquée par l'évêché.)

Ainsi, Mgr Perraud reconnaît le bien fondé de la plainte du curé Doreau, mais il lui inflige un blâme sévère :

Pour avoir employé des expressions injurieuses à l'adresse de l'autorité ;

Pour s'être fait justice au mépris des convenances.

Quelle leçon pour les hommes impuissants qui sont censés diriger notre clergé !

Autres lieux, autres mœurs !

ROBUR.

CENEROSITES GRANDES

Nous empruntons du *Sorelois* ce qui suit :

Dimanche, au prône, M. le curé de Sorel a rappelé à ses ouailles leur devoir concernant la dime, et il a, en même temps, annoncé que Sa Grandeur Mgr Decelles, notre ancien curé, abandonnait à ceux de nos co-paroissiens qui lui doivent et ne peuvent facilement s'acquitter avec lui, le plein montant de sa créance contre eux, ce qui représente plus d'un millier de dollars que Sa Grandeur remet à ses anciens administrés de Sorel. Cette remise, toutefois, est faite moyennant certaines conditions, qu'il est inutile de rappeler ici, et que M. le curé de Sorel a fait connaître dimanche.

Evidemment, les ouailles ont dû être enchantées ; mais nous pouvons tirer une leçon de tout ceci : c'est une indication du poids de cette dime sur la population.

La population pauvre de Sorel était donc en arrière de plus d'un millier de dollars pour les